

Toutes les infos de la FFVoile à destination des clubs
Si vous ne visualisez pas cet email, ouvrez le dans votre navigateur



NOTE D'INFORMATION AUX ARBITRES

Indemnité kilométrique et expérimentation covoiturage arbitres

1 - Suite au vote du nouveau règlement financier lors de l'Assemblée Générale de la FFVoile, tout déplacement nécessitant l'utilisation d'un véhicule personnel sera remboursé sur la base d'une indemnité kilométrique de 0,35 €/Km et ce, quelle que soit la puissance du véhicule utilisé. Cette mise à jour est intégrée directement dans l'outil Jenji.

2 - Une décision du BE de la FFVoile du 19 février 2022 modifie à titre expérimental pour l'année 2022 (01/04/2022 au 31/12/2022) le principe de prise en charge des arbitres en appliquant un barème incitatif de remboursement de déplacement (indemnité kilométrique FFVoile *1.4) pour l'utilisation d'un véhicule personnel en cas de covoiturage entre arbitres. La demande de remboursement Jenji ne pourra pas être traitée sans remplir [le formulaire suivant](#) et celui-ci servira de justificatif dans la création de la dépense.

La procédure est décrite dans [le document suivant](#).

Une fois ce formulaire rempli, vous recevrez une copie de vos réponses, c'est cette pièce justificative qu'il faudra mettre dans Jenji suivant la procédure.

Un bilan début 2023 sera fait à la direction de la FFVoile suite à cette expérience test pour prendre une décision sur le long terme.

En vous souhaitant une bonne reprise pour la saison qui recommence !

Romain Gautier
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

Pour plus d'infos

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DE LA FFVOILE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

Fédération Française de Voile, 17 Rue Henri Bocquillon, 75015 Paris, France

Me désinscrire des Infos FFVoile

Email Marketing par ActiveCampaign